

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 19 octobre 2023

n° 158-23 C

Objet : *RS - Approbation de la convention entre Grand Chambéry et la Région Auvergne-Rhône-Alpes relative à la reconduction de la tarification combinée entre le réseau Synchro Bus et le réseau de lignes interurbaines Cars Région*

- date de convocation le 13 octobre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi dix-neuf octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Jean-d'Arvey, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 53

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cécile Trahand

Christophe Pierretton

Alain Thieffenat

Eric Delhommeau

Josette Rémy

Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco -

Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes -

Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Raphaële Mouric - Micheline Myard-Dalmaïs - Gaëtan Pauchet -

Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori

Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leyse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Hervé Ferroud-Plattet

Pierre Duperier

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

Grégory Basin

Jean-François Poitou

Sandra Ferrari

Jean-Maurice Venturini

Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel

Christophe Richel

Jocelyne Gougou

Philippe Ferrari

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 22

de Jimmy Bâabâa à Sara Rotelli - de Brigitte Bochaton à Josette Rémy - de Arthur Boix-Neveu à Jean-Benoît Cerino - de Vincent Boulnois à Anne-Marie Barouti - de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Cordier à Aloïs Chassot - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Jean-Marc Léoutre - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de Chantal Giorda à Sandra Ferrari - de Danièle Goddard à Sabrina Haerinck - de James Hallay à Michel Dyen - de Max Joly à Céline Vernaz - de Laïla Karoui à Walter Sartori - de Martine Lambert à Jean-Maurice Venturini - de Martin Noblecourt à Pierre Brun - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Jean-Pierre Casazza - de Bruno Stellan à Benoît Perrotton - de Serge Tichkiewitch à Eric Delhommeau - de Alexandra Turnar à Sylvie Koska - de Philippe Vuillermet à Alain Caraco

• conseillers excusés : 7

Marie Bénévise - Stéphane Bochet - Florence Bourgeois - Frédéric Bret - Christian Gogny - Luc Meunier - Marine Mithieux

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 19 octobre 2023

délibération n° 158-23 C

objet **RS - Approbation de la convention entre Grand Chambéry et la Région Auvergne-Rhône-Alpes relative à la reconduction de la tarification combinée entre le réseau Synchro Bus et le réseau de lignes interurbaines Cars Région**

Alain Caraco, vice-président chargé des coopérations métropolitaines de mobilité et du développement du numérique, rappelle que le 12 juillet 2018, le Conseil communautaire a approuvé la grille tarifaire du réseau Synchro Bus applicable à compter du 1^{er} juillet 2019, et notamment le tarif du titre mensuel combiné « Cars Région - Synchro Bus ».

Cette tarification combinée concerne les abonnements mensuels et annuels vendus par la centrale de mobilité régionale ou tout autre site de vente en ligne des titres de transport du réseau interurbain régional ainsi qu'en gare routière de Chambéry.

Le tarif public de l'abonnement mensuel est majoré de 10 € et de 100 € pour l'abonnement annuel à une ligne du réseau interurbain régional en Savoie (tarif en vigueur sur la ligne choisie) et donne ainsi accès à l'ensemble du réseau régulier Synchro Bus.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes rembourse à Grand Chambéry le montant intégral de la part urbaine des titres combinés vendus.

La convention établie entre Grand Chambéry et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, régissant les modalités de fonctionnement et de compensation de ce titre, est arrivée à échéance le 31 août 2023.

Il est donc proposé de la reconduire dans les mêmes conditions contractuelles à compter du 1^{er} septembre 2023, pour trois ans.

Les modalités techniques et financières d'application de cette tarification seront encadrées par une nouvelle convention dont le projet est joint en annexe.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transports et mobilité,

Vu la délibération n° 306-17 C du Conseil communautaire du 7 septembre 2017 portant approbation de la convention entre Grand Chambéry et la Région Auvergne-Rhône-Alpes relative à la reconduction de la tarification combinée entre le réseau Synchro Bus et le réseau de lignes interurbaines,

Vu la délibération n° 097-23 C du Conseil communautaire du 11 mai 2023 approuvant les tarifs applicables à compter du 1^{er} juillet 2023 sur le réseau Synchro Bus,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention entre Grand Chambéry et la Région Auvergne-Rhône-Alpes relative à la tarification combinée « Cars Région - Synchro Bus »,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention et les documents à intervenir.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **158-23 C**

Objet de l'acte :	RS - Approbation de la convention entre Grand Chambéry et la Région Auvergne-Rhône-Alpes relative à la reconduction de la tarification combinée entre le réseau Synchro Bus et le réseau de lignes interurbaines Cars Région
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 1 - Contrats de partenariat
Date de l'acte :	07 novembre 2023
Annexe(s) :	CONVENTION TARIF COMBINE SYNCHRO BUS CAR REGION

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20231107-lmc1H29916H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29916H1

Date de transmission en Préfecture : 07 novembre 2023

Date de réception en Préfecture : 07 novembre 2023

Publication sur le site internet: jeudi 09 novembre 2023